

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
3 Place Michel Labrousse  
19 240 ALLASSAC**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Procédure Adaptée  
(Article L2123-1 du Code de la Commande Publique)

**LOCATION DE VEHICULES SSIAD**

**Planning :**

Publicité : Vendredi 26 juin 2026  
Remise des offres : Lundi 24 août 2026  
Négociation : Du 25 août au 25 septembre 2026  
Date d'effet : 15 décembre 2026

**Date limite de réception des offres :**  
Lundi 24 août 2026 à 16h00.

Le présent dossier de consultation des entreprises comporte 17 pages numérotées de 1 à 17.

**SOMMAIRE :**

<b>Règlement de consultation.....</b>	<b>3 à 8</b>
<b>CCTP.....</b>	<b>9 à 12</b>
<b>Acte d'engagement.....</b>	<b>13 à 17</b>

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### **Article 1 – Objet de la Consultation**

L'EHPAD « Au Gré du Vent » - 3 Place Michel Labrousse, 19 240 ALLASSAC représenté par Monsieur Ludovic SURGET, Directeur, procède à une consultation en vue de louer en longue durée (36 mois) quatre véhicules pour son SSIAD de 30 places.

### **Article 2 – Procédure de passation**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

### **Article 3 – Durée du Marché**

Le présent marché est conclu, pour une durée de 03 ans, à compter du **15 décembre 2026** à 00 heure, et prendra fin le **14 décembre 2029** à minuit.

En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postale, sous réserve de l'observation d'un préavis de 09 mois avant l'échéance annuelle, la résiliation prendra effet le 15 décembre suivant à minuit.

### **Article 4 – Allotissement**

Marché unique.  
Pas de division en lots.

### **Article 5 – Modalités de paiement**

Mandat administratif ou toute autre modalité de paiement validée par la Direction de la comptabilité publique.

### **Article 6 – Dossier de consultation**

**Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :**

- Le présent Règlement de consultation,
- Le CCTP,
- L'acte d'engagement

Le DCE est soit :

- **A télécharger gratuitement** dans son intégralité via le site ci-dessous :

<https://www.ehpad-allassac.fr/marchespublics/>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : hélios (.cmp),

Adobe<sup>R</sup>, Acrobat<sup>R</sup> (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip), ainsi que word (.doc) et excel (.xls).

**Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.**

- **Envoyé gratuitement** en un exemplaire à chaque candidat (sous forme papier ou sous forme de fichiers informatiques) qui en fera la demande,
- **A retirer par le candidat** auprès de l'EHPAD « Au Gré du Vent » 3 Place Michel Labrousse 19240 ALLASSAC, du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00.

### **Article 7 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 08 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **Article 8 – Contenu des Offres**

#### **8-1 Offre de base – Forme du prix**

Le candidat a l'obligation de présenter une offre correspondant à l'ensemble des demandes mentionnées dans le présent dossier de consultation des entreprises.

Le prix de location proposé est ferme pour la durée de 36 mois, et net de tout frais annexes.

Le candidat joindra également un devis classique reprenant le détail de son offre.

La facturation sera mensuelle à terme à échoir.

#### **8-2 Variantes**

Le candidat pourra proposer une variante de type :

- 01 véhicule essence, éventuellement hybride non-rechargeable,
- 03 véhicules électriques.

### **Article 9 – Documents à fournir par les candidats**

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants (obligatoirement rédigés en langue française) :

#### **□ Documents relatifs au candidat :**

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1)
  - (NB : Ce document peut n'être remis qu'une fois le marché attribué)
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Conformément aux articles R 2142-12 et R 2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai de huit jours à compter de la réception du courrier l'informant du choix de la personne publique :
  - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail.
  - Les assurances garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations, ou les modalités de leur exécution au moyen d'une attestation portant l'étendue de la garantie.

#### **Documents relatifs au candidat et, le cas échéant, au sous-traitant :**

- Le candidat devra donner une liste de références concernant la gestion des contrats souscrits par des établissements publics hospitaliers ;
- Le candidat devra indiquer son chiffre d'affaires global et la part de celui-ci représenté par la location de véhicules pour les établissements publics hospitaliers pour les trois derniers exercices ;
- Les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;
- Les certifications qualité ;
- Les moyens informatiques ;

Conformément à l'article R 2196-8 du Code de la Commande Publique, lorsque les renseignements fournis par le titulaire du marché s'avèrent inexacts, le marché est résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.

Par ailleurs, le titulaire du marché devra verser à la personne publique une somme correspondant à 5 % du montant H.T. de la location annuelle payée au titre de l'année de la résiliation.

#### **□ Documents relatifs à l'offre**

- Le présent règlement de consultation paraphé, daté et signé\* ;
- L'acte d'engagement complété, paraphé, daté et signé\* ;
- Indication du garage / centre de maintenance le plus proche de l'établissement agréé pour s'occuper des véhicules proposés ;
- Brochure commerciale relative aux véhicules proposés ;
- Devis classique détaillé ;
- Indication du délai de livraison ;
- Indication des garanties, notamment assistance et véhicule de remplacement ;
- Equipements supplémentaires compris dans l'offre non demandés au CCTP ;

- Grille tarifaire mentionnant le coût des pièces détachées (y compris les équipements spécifiques) si non comprises dans le contrat de location ;
- Niveau certifié de pollution du véhicule et modalités éventuelles de recyclage.

## **Article 10 – Dépôt des offres**

### **10-1 Dépôt par voie dématérialisée**

Les plis des candidats peuvent être déposés de façon dématérialisée par mail à l'adresse : [administration@augreduvent19.fr](mailto:administration@augreduvent19.fr) (avec accusé de réception).

Dépôt avant le lundi 24/08/2026 à 16H00.

Toute offre arrivée après le **24/08/2026 à 16H00** sera exclue de la consultation.

Les candidats qui le souhaitent peuvent adresser à la personne publique une copie de sauvegarde sur support physique numérique ou sur support papier des fichiers transmis par mail.

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde » – avec le titre du marché public.

Lorsqu'ils sont accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Lorsqu'un pli a été transmis par voie électronique, mais n'est pas parvenu au pouvoir adjudicateur dans le délai de dépôt ou bien n'a pas pu être ouvert par la personne publique, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans le délai de dépôt.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par la personne publique.

### **10-2 Dépôt sous plis**

Les documents seront envoyés sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

- la mention « **Procédure adaptée : LOCATION DE VEHICULES SSIAD** »
- la mention « **Ne pas ouvrir** »

Les soumissions seront impérativement transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Elles devront être adressées à :

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
3 Place Michel Labrousse  
19240 ALLASSAC**

ou remises contre récépissé avant le vendredi **24/08/2026 à 16 heures**.

Toute soumission arrivée après le **24/08/2026 à 16 heures** sera exclue de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai de validité des propositions est de **08 mois**. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions.

### **Article 11 – Négociations avec les candidats**

Après l'ouverture des plis par le pouvoir adjudicateur, celui-ci engagera des négociations avec un maximum de trois candidats dont le dossier de candidature et l'offre présentée sont conformes aux spécifications exigées par le cahier des charges.

### **Article 12 – Critères de sélection des offres**

Le jugement des offres sera effectué en application des dispositions prévues à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique.

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, l'établissement prendra en compte les critères de sélection suivants :

Le choix sera noté sur un total de 100 points :

<b>1 / Prix de l'offre</b>	<b>Pondération : 40</b>
<b>2 / Proximité du garage / centre de maintenance le plus proche</b>	<b>Pondération : 20</b>
<b>3 / Etendue des garanties</b>	<b>Pondération : 20</b>
<b>4 / Délai de livraison</b>	<b>Pondération : 10</b>
<b>5 / Prix des pièces détachées si hors contrat</b>	<b>Pondération : 05</b>
<b>6 / Développement durable</b>	<b>Pondération : 05</b>

### **Article 13 – Attribution du Marché**

Le pouvoir adjudicateur, se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères définis à l'article 12 du présent règlement de consultation.

Le candidat retenu sera avisé de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai maximum de 40 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché ainsi que des délégations de signature éventuellement accordées par le Directeur de l'établissement.

Le candidat retenu dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre de notification (le récépissé d'accusé réception faisant foi) pour remettre le contrat définitif, conforme au cahier des charges et à son acte d'engagement en 4 exemplaires.

A réception du contrat, l'Etablissement se réserve un délai de 60 jours pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser.

#### **Article 14 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 06 jours calendaires avant la date de remise des offres, une demande écrite à : [direction@augreduvent19.fr](mailto:direction@augreduvent19.fr) **et** [administration@augreduvent19.fr](mailto:administration@augreduvent19.fr)

#### **Article 15 – Modification du présent dossier de consultation**

L'EHPAD « Au Gré du Vent » d'Allasac se réserve le droit d'apporter, au plus tard 30 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### **Article 16 – Résiliation du marché**

Dans le cas où l'EHPAD « Au Gré du vent » d'Allasac se serait vu dans l'obligation de notifier au candidat retenu par deux fois consécutives un avertissement constatant la non-exécution des prestations ou le non-respect d'une quelconque autre clause du marché, le marché résultant de la présente consultation sera résilié unilatéralement sans aucune formalité et sans que le candidat retenu puisse prétendre à indemnité.

#### **Article 17 – Etendue de la garantie**

Une garantie sur les véhicules proposés par le candidat doit couvrir la durée de location de 36 mois.

## CCTP

### **A – Objet de la consultation :**

Le présent appel à marché décrit les caractéristiques techniques des véhicules et leurs services associés, objets du marché de location de véhicules lancé par l'EHPAD d'Allasac.

Il concerne la fourniture en location longue durée (36 mois) d'une flotte de quatre véhicules automobiles neufs pour le service de soins à domicile.

### **B – Fonctionnement actuel :**

Les quatre véhicules sont basés à l'EHPAD d'Allasac (Place Michel Labrousse). Il s'agit de 01 véhicules à moteur thermique et 03 véhicules électriques dont la date d'expiration du contrat se situe le 14/12/2026.

### **C – Exigences attendues :**

L'objectif poursuivi par l'EHPAD d'Allasac est de renouveler et d'adapter son parc de véhicules du SSIAD dont les contrats de location de 03 ans arrivent à expiration au 14/12/2026.

Les nouveaux véhicules devront être livrés prêts à l'emploi au plus tard le lundi 14/12/2026 matin afin d'assurer la parfaite continuité des soins à domicile.

Au-delà de la prestation de fourniture des matériels, les services associés, identifiés et proposés par le soumissionnaire représenteront un poids important dans le choix du prestataire, notamment la proximité des garages pour l'entretien et la gestion des pneumatiques (été et hiver).

Les sociétés candidates devront traiter les points suivants dans leur offre :

- Le mode de fourniture du matériel et la location sur 03 ans,
- Les caractéristiques techniques des matériels proposés et les garanties constructrices,
- Les services d'entretien, assistance/dépannage, véhicule de remplacement, changement de pneumatiques,
- Les conditions de reprise des véhicules à l'issue de la location de 36 mois,
- Les délais de livraison des matériels,

L'EHPAD et le SSIAD d'Allasac souhaitent réduire leur empreinte carbone et s'engager dans une démarche de développement durable et écologique.

Pour cela, les 4 véhicules loués seront des véhicules électriques.

Toutefois, une variante est autorisée pour la location de 03 véhicules électriques et d'un véhicule essence, éventuellement hybride non-rechargeable.

Le nouveau parc devra être le plus homogène possible et basé sur du matériel de qualité et fiable.

Pour faciliter la sélection du prestataire, l'établissement se réserve le droit de demander au candidat un prêt gratuit de deux véhicules pour une durée de 72h. Le candidat s'engage à effectuer ce prêt de véhicules sous 5 jours ouvrés à compter de la demande.

**D – Spécifications de la fourniture de base :**

	<b>Véhicule électrique</b>
<b>Nombre</b>	4 (ou 3 en cas de variante)
<b>Caractéristiques techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur électrique,</li> <li>- 5 portes,</li> <li>- 4 ou 5 places,</li> <li>- Full-led,</li> <li>- Assise haute et enveloppante (type sièges « baquets »),</li> <li>- Boîte de vitesse automatique,</li> <li>- Puissance administrative maximale : 5CV,</li> <li>- Régulateur / Limitateur de vitesse,</li> <li>- Climatisation,</li> <li>- GPS intégré pour au moins 1 véhicule (avec possibilité d'intégrer la géolocalisation des résidences des patients afin de faciliter l'arrivée de nouveaux agents),</li> <li>- Radio,</li> <li>- Radar de recul,</li> <li>- Rétroviseurs électriques dégivrants,</li> <li>- Essuie-glaces automatiques,</li> <li>- Tapis d'habitacle à l'avant en caoutchouc à bords hauts,</li> <li>- Commandes main-libre « keyless » (ouverture et fermeture des portes, démarrage),</li> <li>- Bluetooth (téléphones en main-libre).</li> </ul>
<b>Equipement de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Antibrouillards avant et arrière,</li> <li>- Airbags frontaux, conducteur et passager,</li> <li>- ESP,</li> <li>- ABS et AFU,</li> <li>- Verrouillage de tous les ouvrants,</li> <li>- Roue de secours.</li> </ul>
<b>Couleur</b>	Blanche
<b>Pictogramme</b>	<b>SOINS À DOMICILE</b> <b>E.H.P.A.D. ALLASSAC</b> <b>05.55.84.89.95</b> Sur les deux portes avant.
<b>Assistance</b>	<p>La prestation assistance est prévue par le loueur ou son sous-traitant qui organise le dépannage sur place ou le remorquage du véhicule au garage agréé et si nécessaire la poursuite du voyage.</p> <p><u>La prestation assistance doit au minimum couvrir les frais liés à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une panne mécanique rendant le véhicule non roulant,</li> <li>- Un accident rendant le véhicule non roulant,</li> <li>- Des incidents divers : incendie, choc, inondation,</li> <li>- Un vol,</li> <li>- Une crevaison,</li> <li>- Une perte ou vol de clés,</li> <li>- Une casse de clés,</li> <li>- Un oubli de clé à l'intérieur du véhicule.</li> </ul>
<b>Véhicule de remplacement*</b>	<p>Mise à disposition d'un véhicule de remplacement pendant la durée totale de l'immobilisation du véhicule. La prestation véhicule de remplacement doit au minimum couvrir les durées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 jours de location en cas de panne,</li> <li>- 10 jours de location en cas d'effraction ou d'accident,</li> <li>- 30 jours de location en cas de vol ou de reconnaissance épave.</li> </ul>

<b>Pneumatiques</b>	Le candidat indiquera s'il équipe les véhicules de pneus d'été, hiver ou 4 saisons. En cas de pneus hiver ou été, il mentionnera si le changement saisonnier de pneus est compris dans son offre.
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**\* La prestation véhicule de remplacement sera chiffrée à part. L'établissement se réserve le droit de souscrire ou non à l'option.**

	<b>Véhicule standard</b>
<b>Nombre</b>	1 (en cas de variante)
<b>Caractéristiques techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur électrique,</li> <li>- 5 portes,</li> <li>- 4 ou 5 places,</li> <li>- Full-led,</li> <li>- Assise haute et enveloppante (type sièges « baquets »),</li> <li>- Boîte de vitesse automatique,</li> <li>- Puissance administrative maximale : 5CV,</li> <li>- Régulateur / Limitateur de vitesse,</li> <li>- Climatisation,</li> <li>- GPS intégré pour au moins 1 véhicule (avec possibilité d'intégrer la géolocalisation des résidences des patients afin de faciliter l'arrivée de nouveaux agents),</li> <li>- Radio,</li> <li>- Radar de recul,</li> <li>- Rétroviseurs électriques dégivrants,</li> <li>- Essuie-glaces automatiques,</li> <li>- Tapis d'habitacle à l'avant en caoutchouc à bords hauts,</li> <li>- Commandes main-libre « keyless » (ouverture et fermeture des portes, démarrage),</li> <li>- Bluetooth (téléphones en main-libre).</li> </ul>
<b>Equipement de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Antibrouillards avant et arrière,</li> <li>- Airbags frontaux, conducteur et passager,</li> <li>- ESP,</li> <li>- ABS et AFU,</li> <li>- Verrouillage de tous les ouvrants,</li> <li>- Roue de secours.</li> </ul>
<b>Couleur</b>	Blanche
<b>Pictogramme</b>	<b>SOINS À DOMICILE</b> <b>E.H.P.A.D. ALLASSAC</b> <b>05.55.84.89.95</b>  Sur les deux portes avant.
<b>Assistance</b>	La prestation assistance est prévue par le loueur ou son sous-traitant qui organise le dépannage sur place ou le remorquage du véhicule au garage agréé et si nécessaire la poursuite du voyage. <u>La prestation assistance doit au minimum couvrir les frais liés à :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une panne mécanique rendant le véhicule non roulant,</li> <li>- Un accident rendant le véhicule non roulant,</li> <li>- Des incidents divers : incendie, choc, inondation,</li> <li>- Un vol,</li> <li>- Une crevaison,</li> <li>- Une perte ou vol de clés,</li> <li>- Une casse de clés,</li> <li>- Un oubli de clé à l'intérieur du véhicule,</li> </ul>

	- Une erreur ou panne de carburant.
<b>Véhicule de remplacement*</b>	Mise à disposition d'un véhicule de remplacement pendant la durée totale de l'immobilisation du véhicule. La prestation véhicule de remplacement doit au minimum couvrir les durées suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- 7 jours de location en cas de panne,</li><li>- 10 jours de location en cas d'effraction ou d'accident,</li><li>- 30 jours de location en cas de vol ou de reconnaissance épave.</li></ul>
<b>Pneumatiques</b>	Le candidat indiquera s'il équipe les véhicules de pneus d'été, hiver ou 4 saisons. En cas de pneus hiver ou été, il mentionnera si le changement saisonnier de pneus est compris dans son offre.

**\* La prestation véhicule de remplacement sera chiffrée à part. L'établissement se réserve le droit de souscrire ou non à l'option.**

### **E – Renseignements à fournir**

Le candidat remettra son offre de prix, y compris pour les variantes proposées, accompagnée de tous les éléments nécessaires à la compréhension et à l'analyse de l'offre, en particulier :

- Le détail des prix des différentes options souhaitées,
- Le détail des équipements de série ou en option inclus dans l'offre non demandés par le pouvoir adjudicateur,
- Le délai de livraison,
- Le garage / centre de maintenance agréé le plus proche,
- L'étendue des garanties, notamment concernant l'assistance/dépannage et la mise à disposition de véhicule de remplacement,
- Le prix des pièces détachées et équipements si hors contrats de location,
- Un devis classique détaillé,
- Indicateurs de pollution, recyclage.

### **F – Kilométrage prévisionnel**

Sur les 36 mois de location, le kilométrage par véhicule serait d'environ 50 000km.

## ACTE D'ENGAGEMENT

### Sommaire :

**Titre I :**            **Identifiant**  
**Titre II :**           **Prix du marché**

▪ **Personne publique / pouvoir adjudicateur :**

**EHPAD « Au Gré du Vent » 3 Place Michel Labrousse 19240 ALLASSAC**

représenté par : **Monsieur Ludovic SURGET- Directeur,**

▪ **Objet du marché :**

**L'EHPAD « Au Gré du Vent » d'Allassac**, représenté par son Directeur, procède à une consultation en vue de la location de longue durée (36 mois) de quatre véhicules électriques automobiles pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'EHPAD.

▪ **Procédure de passation :**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

**Titre I – Identifiant**

**1.1 L'Etablissement**

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
3 Place Michel Labrousse  
19240 ALLASSAC**

- N° de SIRET 261 900 500 000 16
- Comptable assignataire :

**TRESORERIE de Brive-la-Gaillarde  
50, Boulevard Gontran ROYER  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE  
☎ 05.55.17.78.20**

- Le représentant du pouvoir adjudicateur est :

**M. Ludovic SURGET - Directeur  
EHPAD « Au Gré du Vent »  
3 Place Michel Labrousse – 19240 ALLASSAC  
☎ 05.55.84.89.89 - Télécopie : 05.55.84.89.80.**

**1.2 Engagement du candidat**

- **Société :**

**Je soussigné (Nom et prénoms) :**

**Agissant pour mon propre compte**

**Pour le compte de**

**Adresse du siège social :**

**Téléphone :**

**Télécopie :**

**Numéro SIRET :**

**Après avoir pris connaissance du règlement de consultation, du CCTP et du présent acte d'engagement,**

**M'engage :**

- A livrer les fournitures demandées dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 03 mois à compter de la date limite de réception des offres, soit le **24 novembre 2026 à 16 heures**.

## **TITRE II – Prix du marché**

**Les prix sont proposés ci-dessous par le candidat**

### **Article 1 : Prix sur la durée de location de 36 mois pour les 4 véhicules**

Le candidat s'engage à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessous :

Taux de la TVA : .....

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

### **Article 2 – Paiement**

Par mandat administratif, l'Etablissement se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

Titulaire du compte	
Banque	
Adresse de la Banque	
Code Banque	
Code Guichet	

Numéro de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

**SIGNATURES**

NOM, prénom et qualité du signataire\* :

.....  
.....

A .....

Le .....

**Le candidat**

NOM, prénom et qualité du signataire :

.....  
.....

A .....

Le .....

**Le représentant légal de l'Etablissement**

\* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société qu'il représente.

### **Article 3 – Notification au titulaire**

La notification consiste en la remise d'une copie certifiée conforme de la consultation au titulaire.

Cette remise sera effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.  
Dans ce cas, coller ICI, l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification  
une copie certifiée conforme du présent  
marché

A .....

Le .....